

**Artisans RGE,
et si Sofinco avançait
MaPrimeRénov'
à votre place ?**



Sofinco

SOFINCO avance MaPrimeRénov'

Désormais Sofinco, en tant que mandataire financier agréé par l'ANAH, avancera MaPrimeRénov' pour vous permettre d'aborder vos chantiers avec davantage de sérénité.



Un dispositif
officiel



Encadré par
l'ANAH



Pensé pour
faciliter vos
chantiers

Les avantages POUR VOUS

- Pas d'avance de trésorerie
- Des chantiers qui démarrent plus vite
- La possibilité d'accepter plus de projets
- Une gestion administrative simplifiée
- Des clients rassurés avec un reste à charge immédiatement réduit



QUELS SONT LES CRITÈRES ?

Quelles sont les démarches préalables de votre client ?

- Donne son accord sur le choix du mandataire administratif
- Désigne Sofinco comme mandataire financier

Quels sont les critères à remplir pour vous professionnels ?

- Être un professionnel labélisé RGE au moment des travaux
- Réaliser des travaux éligibles à MaPrimeRénov'
- Faire appel à un de nos partenaires mandataire administratif pour sécuriser le montage des dossiers

**Le cadre est sécurisé et conforme
à la réglementation.**

comment Fonctionne L'avance MaPrimeRénov' ?

- Avance sous forme de crédit à 0 % jusqu'à 12 mois (aucun intérêt à payer)
- Seules des commissions sont appliquées :
 - 6 % pour Sofinco (mise en place de l'avance)
 - 6 % pour le mandataire administratif (accompagnement & intermédiation)
- 90 % de la prime, déduite des commissions est avancée dès l'accord de l'ANAH
- Les 10 % restants sont versés à réception de la prime par l'ANAH



**GO de principe
de l'ANAH pour
les primes**



**L'artisan réalise
les travaux**

≈ 2 mois



**Le MA monte et
suit le dossier
pour l'Anah**



**Pré accord
pour l'avance
de prime**

**GO pour
verser les
primes**

**L'artisan signe
l'Offre de Crédit**

≈ de 4 à 8 mois

**Le MA transmet
les éléments pour
versement de la prime**

**L'artisan
perçoit 90%
de la prime**

**Primes
versées**

**L'artisan perçoit
les 10% restant
de la prime**

Exemple pour un montant total MaPrimeRénov' de 10 000 €

- Commissions totales dues au titre de :
 - mandataire Financier Sofinco (6%) = **600 €**
 - mandataire Administratif (6%) = **600 €**
- Montant de l'avance versée (90%) nette des commissions dès l'accord de l'ANAH = **7 800 €**
- Solde versé (10%) après paiement ANAH = **1 000 €**

Deux acteurs à vos côtés



mandataire administratif

Le mandataire administratif prend en charge toutes les démarches administratives à la place de votre client :

- Il constitue et dépose le dossier auprès de l'ANAH
- Facilite les échanges
- Assure un suivi complet et coordonne l'ensemble des acteurs
- S'assure aussi de l'exécution effective des travaux
- Effectue la demande de paiement de MaPrimeRénov' auprès de l'ANAH



sofinco : mandataire financier

Les pièces à fournir à Sofinco

Transmettez 4 documents :

- ✓ KBis
- ✓ RIB
- ✓ Pièce d'identité du dirigeant
- ✓ Qualification RGE

L'accord est donné en **10 jours ouvrés maximum**, et il est valable pour tous vos futurs chantiers éligibles.

**Découvrez le dispositif
dès maintenant en scannant
ce QR code.**



CONTACT



avancempr@sofinco.fr



<https://www.pro.sofinco.fr>

Sofinco



Un engagement fort pour
la rénovation énergétique

Sofinco, marque de CA Consumer Finance, prêteur. SA au capital de 629 480 046 euros. 1 rue Victor Basch CS 70001 - 91068 Massy Cedex, 542 097 522 RCS Evry. Intermédiaire d'assurances inscrit à l'ORIAS n° 07 008 079 (www.orias.fr)

FLYER À DESTINATION DES PROFESSIONNELS